

DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015 AU 15 JANVIER 2016

**1 PROJECTEUR ACHETÉ
= JUSQU'À 350€ OFFERTS
EN MAGASIN***



POUR VOS CLIENTS

Pour tout achat d'un projecteur Home Cinéma Epson éligible, **votre client profite d'un bon d'achat immédiat dans votre magasin** pour du matériel supplémentaire à choisir en toute liberté :

- 200€ TTC maximum pour l'achat d'un EH-TW7200*
- 300€ TTC maximum pour l'achat d'un EH-TW9200*
- 350€ TTC maximum pour l'achat d'un EH-TW9200W*

Vous souhaitez proposer à vos clients une installation gratuite, un produit en particulier, un 'pack' ou lui laisser le choix ?
C'est vous qui décidez !

POUR VOUS

Bénéficiez d'un avoir de la somme correspondant au matériel supplémentaire choisi par votre client, **à valoir chez votre grossiste FVS.**

Voir modalités au dos de ce document.

AUTRES MODALITES

Montant de votre avoir

Dans les 30 jours qui suivent la vente à votre client, envoyez par email à l'adresse videoprojecteurs@epson.fr :

- la facture mentionnant le projecteur Epson acheté et les équipements supplémentaires. L'achat du projecteur de la gamme SDS et du matériel supplémentaire - à hauteur maximale de 200€TTC (TW7200), de 300€TTC (TW9200) ou de 350€TTC (TW9200W)- doit être simultané et apparaître sur la même facture. Indiquez dans l'objet de votre email : Offre d'équipement

L'avoir disponible chez FVS sera :

- au maximum de 200€TTC pour l'achat d'un TW7200 et de matériel supplémentaire
- au maximum de 300€TTC pour l'achat d'un TW9200 et de matériel supplémentaire
- au maximum de 350€TTC pour l'achat d'un TW9200W et de matériel supplémentaire.

Si la valeur du matériel supplémentaire est inférieure aux montants ci-dessus, l'avoir correspondra au montant du matériel acheté. Exemples :

- Si le client final achète un TW9200W et 150€TTC de matériel supplémentaire, le revendeur lui applique une remise de 150€TTC et bénéficiera d'un avoir de 150€TTC.*
- Si le client final achète un TW9200W mais pas de matériel supplémentaire, le revendeur ne lui applique pas de remise et ne bénéficiera pas d'un avoir.*

Communication de l'offre

Cette offre doit apparaître uniquement sur votre site internet et dans vos boutiques, en respectant le message de l'email d'annonce de la promotion. Cette offre ne doit pas être relayée sur les moteurs de prix sans l'accord écrit d'Epson.

Pour toute demande de dérogation, de message ou de support différents de ceux fournis, merci de contacter votre commercial Epson.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de cette offre, vous devez faire votre demande de remboursement à Epson dans les 30 jours suivant la vente à votre client à l'adresse videoprojecteurs@epson.fr. Cette offre est valable uniquement pour les revendeurs ayant retourné leurs contrats FY15. Epson se réserve le droit de ne pas appliquer d'avoir ou un avoir partiel si les conditions ci-dessous ne sont pas prises en comptes.